

Connaitre
Protéger
Gérer
Valoriser

Rapport moral 2012

Réflexe site internet : <http://www.cen-centre.org/>


Offrons à nos enfants un patrimoine naturel préservé



Rapport moral du Président Assemblée générale – Châteaudun – 6 avril 2013

Vers un agrément « Conservatoire d'espaces naturels »

Depuis 2011, notre Conservatoire a entamé les démarches administratives qui doivent lui permettre d'obtenir l'agrément de « Conservatoire d'espaces naturels » instauré par les Lois Grenelle 1 et 2. Cet agrément consacrera la reconnaissance institutionnelle de notre structure et de ses actions menées depuis maintenant 23 ans.

Les réflexions émanant du colloque du 22 novembre 2011, sur Les vingt ans d'actions du Conservatoire, ont été présentées lors de l'Assemblée générale du 14 avril 2012. Elles ont permis d'enclencher le travail d'élaboration du Plan d'actions quinquennal 2013 – 2017 (PAQ). Prenant la suite du Projet coordonné pour les espaces naturels et ruraux entre 2007 et 2013, et élaboré en complète concertation avec le Conservatoire d'espaces naturels du Loir-et-Cher, ce plan stratégique définit les objectifs que se sont fixés les Conservatoires en région Centre ainsi que les actions qu'ils comptent mener sur les 5 prochaines années. La validation du Plan d'actions quinquennal par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) en décembre 2012, après l'approbation du Conseil scientifique des conservatoires du Centre et les Conseils d'Administration des Conservatoires, consacre le fruit d'un travail de longue haleine qui a rassemblé les énergies conjuguées des conseils d'administrations et les équipes techniques des deux structures.

Le Plan quinquennal, à travers les priorités qu'il s'est données, traduit l'évolution de la mission et des actions des Conservatoires depuis leur création.

- Un premier axe d'intervention concerne le réseau de sites naturels préservés, sur lesquels les Conservatoires déclinent leurs actions de connaissance, de protection, de gestion et de valorisation des milieux.
- Un second définit comment les Conservatoires entendent contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques environnementales de l'Etat et des régions.
- Et un troisième affiche la volonté de nos structures de travailler en réseau et en complémentarité avec les principaux acteurs de l'environnement en région Centre. Outre la visibilité de l'action des Conservatoires, le Plan quinquennal constitue un outil performant qui facilitera l'adaptation de nos structures au contexte évolutif et changeant des politiques de biodiversité des années à venir.

Autre élément marquant et innovant du dossier d'agrément, les deux Conservatoires ont mis en place un nouveau conseil scientifique commun aux deux structures. Longuement réfléchi et patiemment constitué, il est composé d'une quarantaine de scientifiques et de naturalistes compétents et expérimentés et couvre globalement les principales disciplines de la biodiversité régionale. Cette instance, indépendante des Conseils d'administration, devient la garantie de la crédibilité des choix scientifiques des Conservatoires en terme de politique de préservation des habitats et des espèces mais aussi des méthodes de réalisation des plans de gestion des sites et d'évaluation des actions. Placé sous la présidence de Frédéric Archaux, le Conseil scientifique, avec un taux de participation de plus de 60% à ses deux premières réunions tenues en 2012, a d'ores-et-déjà placé ses travaux sous le signe du dynamisme, de la pertinence et de l'efficacité.

Grâce à ces deux réalisations, les Conservatoires d'espaces naturels ont été en mesure de déposer la demande d'agrément auprès des services de l'Etat et du Conseil Régional du Centre. Bien que l'agrément n'ait pas encore été signé à ce jour, il m'est agréable de vous annoncer qu'il a fait l'objet d'une approbation officielle par l'Etat et la Région Centre en tout début d'année 2013. Sa signature formelle interviendra vraisemblablement avant la fin du premier semestre et l'obtention de cet agrément sera sans doute l'élément le plus notable du bilan de l'année 2013.

Ce travail visant à obtenir l'agrément de « Conservatoire d'espaces naturels » a occupé un temps important et fondamental de l'équipe salariée et du bureau car il engage l'avenir de notre structure et la pérennité de ses actions dans le temps, mais le Conservatoire n'en a pas pour autant diminué ses activités.

Le bilan de l'année 2012 se résume aisément en quelques chiffres. Au 31 décembre 2012, nous assurons la gestion de 3 340 ha de terrains, répartis sur 104 sites, dans six départements. L'année 2012 aura donc été marquée d'un symbole fort, celui de la préservation du 100^{ième} site qui revêt une saveur toute particulière en le mettant en parallèle avec l'année de ses 20 ans d'âge et son nouveau label, officialisé par l'agrément en cours.

Dans le même temps, le bilan foncier du Cen Centre s'est aussi enrichi de 363 ha, avec de très belles réalisations :

- L'Etang Massé (Indre) - qui représente 135 ha de prairies et un chapelet d'étangs - acquis en Brenne, constitue l'un des joyaux de ce territoire d'exception. Le site est appelé à devenir une Réserve naturelle régionale qui regroupera les propriétés voisines du Parc naturel régional de Brenne (Etangs Foucault et Piffaudière) et du Conseil Régional du Centre (Etang Thomas).
- Le Bec d'Allier (Cher) où le Cen Centre a signé une convention avec l'Etat, propriétaire du domaine public fluvial, et la commune de Cuffy, bénéficiaire d'une délégation de gestion. Les enjeux de ce site majeur de 72 ha sont importants en terme de biodiversité mais aussi de mise en cohérence des initiatives locales pour la découverte et la valorisation.
- L'Île du Pont de la Batte (Cher) est une nouvelle autorisation d'occupation temporaire des rives de Loire sur 54 ha, consentie au sein de la Réserve naturelle du Val de Loire. Ce qui permet de contribuer significativement à la mise en œuvre du plan de gestion de cette réserve dont je rappelle qu'elle est co-gérée avec nos collègues du Cen Bourgogne.
- Les Caves de Beaulieu-lès-Loches (Indre-et-Loire) est un site de faible superficie mais n'en constitue pas moins un lieu majeur pour la préservation des Chiroptères en région Centre. Le Cen Centre devient ainsi l'un des principaux acteurs de la protection des chauves-souris, avec un réseau de 5 sites abritant des effectifs notables.

Ces résultats témoignent de l'efficacité dans l'atteinte de cet objectif, réaffirmé par le PAQ, qui est de préserver des espaces naturels remarquables et leur biodiversité. Il y a toutefois une réflexion de fond à mener sur sa réalisation effective pour les années à venir, dans un contexte de réduction des crédits publics affectés à la biodiversité.

Acteur important de la connaissance des espaces et des espèces, nous avons poursuivi la réalisation de plans de gestion biologiques de nos sites protégés qui couvrent maintenant 89 sites et 88 % de la surface du réseau. La réalisation de plans ou notices de gestion biologiques sur les sites du réseau d'un Conservatoire est une obligation de l'agrément et le Conservatoire réalise de tels documents depuis sa création. Nous sommes donc, une nouvelle fois, parfaitement en conformité avec les critères établis.

A la faveur de la mise en place d'un Conseil scientifique fonctionnel et efficace, il est important de rappeler, dans ce rapport moral, le rôle complémentaire et parfaitement indépendant que joue cette instance avec le Conseil d'administration, dans la validation des plans de gestion. Au Conseil scientifique revient la responsabilité de veiller à ce que les plans de gestion répondent aux enjeux biologiques des sites concernés et proposent des actions adaptées, conformes aux préceptes de la biologie de la conservation. Pour sa part, le Conseil d'administration doit veiller au respect des objectifs de notre association, ainsi qu'aux incidences éthiques, politiques et financières de ces documents.

En application des plans de gestion, pour évaluer les actions et renforcer les connaissances sur les sites, ce sont 20 suivis qui ont été réalisés par les salariés du Conservatoire et 15 expertises confiées à des prestataires extérieurs. Jusqu'à présent, nous n'avons pas de ligne directrice globale pour la politique d'évaluation. Le PAQ rend la définition d'une stratégie d'évaluation de la gestion incontournable dans les années à venir.

La mise en œuvre des plans de gestion s'appuie de manière complémentaire sur les partenariats agricoles et les sous-traitances de génie écologique à des entreprises ou structures d'insertion. En 2012, cinquante agriculteurs exploitaient une surface de 1 274 ha et, parallèlement, ce sont 180 opérations de gestion qui ont été sous-traitées sur 49 sites. Ces chiffres sont significatifs du fait que le Cen Centre ne se contente pas de préserver des espaces mais apporte une contribution plus que significative à l'économie et la vie d'un territoire rural.

Il est indispensable de souligner que nos sites sont des lieux d'accueils et des supports d'éducation à l'environnement essentiels. En 2012, ce sont 278 actions de sensibilisation qui ont été menées. Elles ont concerné 5 493 personnes, parmi lesquelles, des élus, des services techniques, des naturalistes mais aussi du grand public et des scolaires dont 272 jeunes d'établissements primaires, dans le cadre de projets pédagogiques. Le cumul de ces actions représente celles organisées par le Conservatoire mais aussi celles qui ont été proposées par des partenaires extérieurs, sur les sites préservés.

Au-delà du réseau de sites, le Conservatoire a poursuivi son implication auprès de ses partenaires publics pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs politiques environnementales.

Le Cen Centre anime 17 sites Natura 2000 sur une superficie cumulée de plus de 35 000 ha. Dans l'esprit de la SCAP, deux réserves naturelles régionales ont officiellement été créées en début 2012. Nous avons proposé au Conseil Régional du Centre la création de 12 nouvelles Réserves naturelles régionales qui ont vocation à s'intégrer, à terme, dans le réseau envisagé par la Région. En parallèle, nous avons proposé à la DREAL 9 sites à protéger qui représentent 75% de ceux retenus en région Centre à l'issue de la concertation et transmis au Ministère. Nous gérons 25 sites classés ENS dans 5 départements et en animons deux en Eure-et-Loir. Sur le cas particulier des ENS, il m'est agréable de mettre en exergue la signature de 7 conventions ENS avec le Département du Cher qui font du Cen Centre le principal gestionnaire d'espaces naturels sensibles dans ce département, qui en a labélisé 17 à ce jour. Nous protégeons 2 462 ha de zones humides et contribuons ainsi, aux côtés des Agences de l'Eau, à l'atteinte des objectifs fixés par le Grenelle. A ce titre, nous avons expérimenté une animation foncière sur deux territoires du Bassin Seine-Normandie et 3 territoires du Bassin Loire-Bretagne. Les concrétisations ne sont pas encore complètement visibles mais les démarches laissent augurer de réalisations concrètes dans les prochaines années.

Lancé en 2011, le programme « Carnet B » s'est poursuivi pour la seconde année et nous avons proposé à la DREAL Centre de nouveaux territoires dans le Cher, comme en 2011, mais aussi dans l'Eure-et-Loir et dans l'Indre-et-Loire. Le bilan de fin d'année fait état de 2 460 données collectées concernant 174 espèces dont 65 patrimoniales.

Cette année 2012 aura été celle des découvertes plus que notables avec des espèces dont certaines n'avaient pas été observées depuis 20 ans, comme la Mélitée noirâtre ou le Gomphe de Graslin, découvertes qui sont systématiquement comptabilisées dans la base de données SERENA.

Avec le chantier de la ligne à grande vitesse Sud-Europe-Atlantique (dite LGV SEA), le Conservatoire a engagé les premières démarches qui devraient le positionner dans le champ de la compensation environnementale. Rien de concret n'a été réalisé cette année mais des négociations ont été menées avec le maître d'ouvrage privé de la LGV SEA. Ces négociations regroupent les principaux acteurs que sont les associations de protection de la nature d'Indre-et-Loire et la Chambre d'agriculture de ce département. Le protocole d'accord, qui est censé être signé dans le courant du premier semestre, définit la manière dont les différents acteurs vont travailler pour assister le maître d'ouvrage dans la réponse à ses obligations environnementales. Dans le PAQ, le Conseil d'administration a été très vigilant sur la compensation et n'a donné son accord pour ce partenariat que dans la mesure où les règles du triptyque Eviter – Réduire – Compenser ont été rigoureusement respectées. La compensation se doit, en outre, être un réel apport en terme de restauration de milieux naturels et non contribuer à protéger ce qui existe déjà. Nous serons amenés à reparler de ce dossier dans les prochaines années.

Convaincus de la nécessité de réaliser des actions en commun et de fédérer autour des objectifs de préservation de la Biodiversité, nous avons poursuivi notre investissement dans l'animation de réseaux d'acteurs. En ce qui concerne le plan d'action en faveur des mares que nous animons en Eure-et-Loir, un bilan a été réalisé sur la période 2009 – 2012 et un nouveau plan d'action, qui démarrera en 2013, a été rédigé.

L'animation du Groupe de travail sur les espèces végétales invasives, réalisée conjointement avec le Conservatoire botanique du bassin Parisien, s'est étoffée avec la concrétisation progressive de certains Conseils généraux pour accompagner des actions opérationnelles portées, entre autres, par des Fédération de pêche sur le terrain. L'Agence régionale de santé s'est de plus montrée intéressée par les travaux de ce groupe et pourrait être amenée à financer des actions sur l'Ambroisie en 2013.

Dans la continuité des actions engagées il y a plus de 15 ans maintenant, le Conservatoire a joué un rôle particulièrement important dans la valorisation et le développement du pâturage itinérant traditionnel par les ovins ; en collaboration avec la chambre d'Agriculture du Loiret et des éleveurs locaux, il a mis en place et fait vivre le projet Pasto'loire, dont les actions ont été présentées lors de la fête de la Sange à Sully sur Loire, à l'occasion de la transhumance 2012.

Depuis 2008, le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre est membre de l'EcoPôle de la région Centre. Cet établissement public regroupe le Conseil Régional du Centre et les principaux représentants des associations œuvrant en faveur de l'environnement que sont France Nature Environnement, Nature Centre, le Graine Centre, la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, le Cen Centre et, récemment, l'Union Régionale des CPIE. Convaincus de l'apport de cet établissement en termes de synergie des acteurs, nous avons poursuivi notre investissement et contribué au bilan qui a été réalisé en fin d'année. Ce bilan servira à établir une stratégie pour 2014-2020. Les premiers travaux pour la création de l'Observatoire Régional de la Biodiversité ont été engagés à travers la création d'un site internet qui verra le jour en juillet 2013. En étroite collaboration avec Nature Centre, nous avons également mis en chantier la refonte et le relookage de la revue « Recherches naturalistes en Région Centre » qui devrait aboutir à des propositions concrètes en 2013.

Il est difficile de rendre compte devant les membres du Conservatoire de l'intégralité des actions qui sont menées pour atteindre nos objectifs statutaires et qui font du Conservatoire un acteur de premier plan pour la préservation des espaces naturels en région Centre.

Derrière l'énumération des actions et ces bilans, il y a des hommes et des femmes qui s'engagent, chacun à leur niveau et avec leurs compétences, de professionnels ou d'amateurs éclairés voire tout simplement de bonne volonté, pour répondre à cet enjeu sociétal de fond qu'est la préservation de la biodiversité. Rien ne serait donc possible au Conservatoire sans cet engagement au quotidien des forces vives de l'association : 31 salariés, 73 conservateurs bénévoles, 17 membres du Conseil d'administration, 44 Conseillers scientifiques.

Pour la mise en œuvre de ses actions, le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre mobilise des crédits publics importants qu'il gère avec rigueur et professionnalisme, attaché à atteindre les objectifs fixés. Les fonds structurels européens comptent parmi les moyens mobilisés les plus importants depuis 2007. Grâce à ces fonds (FEDER et FEADER), le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre a été en mesure de consolider et amplifier ses actions et d'apporter une contribution plus que significative à l'atteinte des objectifs stratégiques européens de développement durable (préservation de l'environnement, économie et vie sociale des territoires ruraux, emploi et égalité des chances hommes – femmes).

Or, de récents contrôles réalisés par l'Etat dans les différentes préfectures en régions, ont mis en exergue une irrégularité générale au niveau national. A savoir que les Conservatoires d'espaces naturels, comme nombre d'associations en France, sont considérés comme des organismes publics dès lors qu'ils servent l'intérêt général et bénéficient de plus de 50% de fonds publics. De ce fait, le Cen Centre aurait dû, pour l'ensemble des sous-traitances auxquelles il procède annuellement, passer des marchés publics en bonne et due forme. Cette obligation n'a été perçue, jusqu'en 2011, ni par le Conservatoire, ni par les autorités qui ont instruits et validé les demandes d'aide FEDER, ni même par les services qui ont contrôlé des dossiers en 2010 et n'y ont pas trouvé d'irrégularité. Toutefois, l'identification de cette irrégularité a déclenché un plan de reprise sur l'ensemble des dossiers financés sur les crédits européens depuis 2007. Les conséquences attendues de ce plan de reprise sont qu'une partie plus que significative des crédits attribués au Conservatoire est susceptible de ne pas lui être versé voire reprise, mettant ainsi en péril l'existence même de notre structure. Le Conseil d'administration du Conservatoire a considéré que cette régularisation *a posteriori* constituait une situation inadmissible et ce d'autant plus qu'aucune erreur de gestion n'a été commise. Une demande d'annulation de la reprise a été formulée auprès du Ministère de l'Ecologie par le réseau des Conservatoires. En parallèle, le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre a engagé le chantier de la mise en conformité en initiant les démarches pour une procédure de passation de marché.

Cette situation inattendue et surréaliste met en évidence les contradictions entre des règles administratives qui impliquent que nos salariés passent plus de temps à des tâches non directement opérationnelles et les attentes de nos financeurs qui nous demandent de réduire nos coûts de fonctionnement pour affecter les crédits à ces actions opérationnelles.

2010 a été l'année internationale de la biodiversité, vocable introduit et inauguré par Walter Rosen à l'occasion du sommet de la terre de Rio en 1992 ; ce qu'on sait moins c'est que, faute de pouvoir enrayer l'érosion de la biodiversité, le fameux « Countdown 2010 », les Nations Unies ont proposé de consacrer la décennie 2010-2020 à la conservation de la biodiversité ; nous sommes au cœur de ce combat de fond et nos Conservatoires y oeuvrent pratiquement au quotidien, chacun conscient de ses responsabilités professionnelles et bénévoles. Il est probable que les années à venir seront des années de restrictions budgétaires et de vaches maigres mais le Conse Centre ne compte pas réduire ses activités et brader ses missions vitales.

La protection des espaces naturels remarquables, mais aussi parfois de la nature ordinaire, est notre raison d'être et nous nous y attachons sans relâche en recherchant les moyens d'y parvenir. Ce qui fait la richesse de notre structure associative c'est sa diversité et ses forces vives qui s'appuient non seulement sur le professionnalisme de son équipe salariée mais aussi sur sa formidable équipe de bénévoles, élus, conservateurs et conseillers scientifiques.

Certains se plaisent à dire que la conservation de la biodiversité n'est qu'une mode et qu'elle passera comme un phénomène éphémère ou un caprice de société mais je considère résolument que la protection des espaces, des espèces et du patrimoine génétique est une garantie de notre survie.

A Châteaudun,
Le 6 avril 2013
René Rosoux,
Président